Entre Arc-et-Senans Chanx et Loue



Bulletin municipal d'informations d'ARC-ET-SENANS

n° 40 - avril 2018

Édité par la Mairie - Tél. : 03 81 57 42 20 - Fax : 03 81 57 46 40

Ouverture du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 15 h 00 à 17 h 00 le samedi de 9 h 00 à 11 h 30 sauf avis contraire signalé par affichage Adresse mail : mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr - Site internet : www.arc-et-senans.com

Le mot du Maire

Le printemps est là et avec son arrivée chacun d'entre nous va reprendre ses activités extérieures. À cette occasion nous allons avoir besoin de mettre à la décharge les vestiges de l'hiver. Je vous rappelle que nous devons utiliser les services du SYBERT qui gère la déchetterie du Deffois. Pour accéder à celle-ci vous devez avoir une carte personnelle, car sans ce précieux sésame vous ne pourrez effectuer aucun dépôt. Les documents nécessaires à l'établissement de la carte peuvent être téléchargés sur internet sur le site du SYBERT, ou retirés en mairie. Je mets en garde les goujats qui balancent dans la nature leurs détritus, l'amende en cas d'identification du personnage peut se monter à 150 €.

Dans le même ordre d'idées, je rappelle que la divagation des animaux domestiques est interdite, que ceux-ci doivent être tenus en laisse et que les propriétaires doivent s'assurer que leurs chers amis fassent leurs besoins chez eux et non pas chez le voisin...

On me pose des questions sur l'obligation ou non de déposer une demande d'autorisation ou un permis de construire en cas de travaux. Depuis mars 2017 le plan d'occupation des sols est caduc et il est remplacé par le Règlement Nationale d'Urbanisme tant qu'un nouveau document appelé Plan Local d'Urbanisme n'est pas approuvé et opposable aux tiers. En conséquence, le RNU autorise des constructions en bordure de route, à condition que celle-ci soit viabilisée et que le terrain soit intégré dans l'enveloppe construite de la commune. S'il existe une construction en bordure de route, vous ne pouvez pas construire en 2° épaisseur (ou 2° rideau), même avec un chemin d'accès.

En résumé:

Pour toute construction supérieure à 20 m²: maison, garage, abri de jardin, extension de maison, hangar, il vous faut un Permis de Construire. Pour un abri de jardin de moins de 20 m², une modification de façades, un ravalement, un changement des menuiseries extérieures, la création d'un portail ou d'une clôture, la construction d'une piscine, une réfection de toiture, vous devez déposer une Déclaration Préalable. Pour toute démolition vous devez obtenir un Permis de Démolir.

Monsieur Robardet en charge de collecter les demandes, est à votre disposition en mairie, le matin. Il est prudent de s'assurer de sa disponibilité en téléphonant au 03 81 57 42 20.

La 1^{re} tranche du complexe multi-associatif sera terminée fin mai. Avant cette date, je réunirai les associations et toutes les personnes qui utilisent ou qui souhaitent utiliser les locaux pour la pratique de leur sport, afin d'établir un planning. Je rappelle que la 1^{re} tranche consiste en la construction d'un bâtiment comprenant une salle de gymnastique de 140 m² et un dojo de 140 m² également. À cela s'ajoutent tous les locaux annexes: bureau, salle anti-dopage (obligatoire), sanitaires (douches, WC), locaux des arbitres, local buvette, espace convivial. L'ensemble des locaux annexes servira également pour le gymnase qui sera construit à l'arrière de ce bâtiment. Ce gymnase permettra la pratique de tous les sports. Le début de la construction n'est pas encore programmé, nous attendons les accords de subvention de l'Europe.

Cordiales salutations à toutes et à tous.

Le Maire

Jacques Maurice

SOMMAIRE:

En page 2

- Les dernières décisions du conseil
- L'espace culturel et d'animation

En page 3

- Nos citoyens
- Informations

En page 4

- Histoire



Entre Loue +

Les dernières décisions du conseil

- Accord pour déposer un dossier de demande de subvention DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) auprès de la Préfecture, pour l'aménagement de sécurité sur la Grande Rue CD 17, vers la gare SNCF et route de Rans, afin de ralentir les usagers et de permettre la circulation des piétons. Ces travaux consisteront respectivement en l'achat de terrain pour l'élargissement du trottoir afin qu'il soit accessible et à la construction d'un nouveau trottoir, d'une part et en la pose de feux tricolores, d'autre part.
- Accord pour déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Doubs, pour l'aménagement de sécurité sur la Grande Rue CD 17 vers le complexe multi-associatif, vers la gare SNCF et route de Rans. Les travaux vers le complexe multi-associatif consisteront à créer une zone protégée pour avertir les usagers de la présence de piétons.
- Vote des tarifs 2018 de location de la salle polyvalente qui restent identiques à ceux de 2017, sauf le tarif pour la tenue d'une assemblée générale qui passe de 480 € à 200 € pour la grande salle + 110 € pour la cuisine si nécessaire. Vote des tarifs 2018 des services communaux payants qui restent identiques à ceux de 2017.
- Accord sur devis ONF pour la réalisation des travaux, conformément au plan directeur de gestion de la forêt qui s'élève à 8 710,68 € HT.
- **Suite à l'appel d'offres** passé pour la construction du lotissement à l'Isle, c'est l'entreprise CUENOT qui a été retenue pour le lot 1, pour un montant de 197 798,30 € HT et l'entreprise CITEOS pour le lot 2, pour un montant de 11 392,00 € HT. Le Conseil municipal fixe le prix de vente des parcelles de ce lotissement à 49 € TTC le m^2 .

- Après étude faite sur un an, auprès des utilisateurs de l'aire de camping-cars communale, la majorité d'entre eux s'est prononcée favorablement sur une redevance de 8 €/jour avec des aménagements des places, la surveillance vidéo du site. Il est bien pris en compte que la législation en vigueur estime qu'un camping-car est considéré comme un véhicule léger ordinaire et par conséquent, le stationnement sur la totalité du parking communal est utilisable par les camping-caristes qui ne souhaitent pas payer la redevance. Le Conseil municipal accepte, par 13 voix pour et 6 voix contre, le principe de la redevance à 8 €/jour sur la zone d'accueil des camping-cars et autorise le Maire à faire les démarches pour la mise en application de cette mesure.
- Accord pour signature d'une convention avec le Conseil départemental du Doubs, précisant que la bibliothèque d'Arc et Senans fonctionne en collaboration avec celle de Liesle.
- Élection au sein du Conseil municipal, des représentants pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT): Pascal PERCIER, Jacques MAURICE, Marguerite BOUILLET suppléante.
- Validation des avenants pris pour l'étude du PLU, pour un montant HT de 22 840 €.
- Mise en place d'une commission pour validation des demandes de changement de nom ou prénom : Jacques MAURICE, Jean ROBARDET et Isabelle VIENNET.
- Accord pour vente du camping à M. BRUGNOT Stéphane, actuel exploitant, pour la somme de 70 000 € TTC (section ZN parcelles 38, 51 et 63 pour une superficie totale de 5 698 m²). La vente devra être concrétisée avant la fin de la saison estivale.

L'Espace Culturel et d'animation

- 20 avril, soirée spectacle « Petites histoires de la médecine » du Dr Laplante. Soirée sur réservation organisée par le Football Club Mouchard-Arc et Senans, à la salle polyvalente, à 20 h 30. Apéritif à partir de 19 h. Pour renseignements, tél. : 06 82 99 26 00.
- 27 avril, don du sang à la salle polyvalente, de 16 h 30 à 19 h 30.
- 29 avril, vide-grenier organisé par les Amis du Petit Prince sur le parking derrière la salle polyvalente et le groupe scolaire.
- 12 mai, soirée celtique organisée par le Comité des Fêtes, salle polyvalente, à 20 h.
- **26 mai,** spectacle « Notes de Comtois » proposé par l'association Music'Chaux, salle polyvalente à 20 h 30, voyage dans le temps à travers la Franche-Comté, qui allie musique, danse, humour et culture.

- 2 et 3 juin, à la salle polyvalente, exposition de patchwork par le Club de récréation automnale.
- 23 juin, balade gourmande en quatre étapes avec accompagnateur. Départ du camping à partir de 16 h. Pour renseignements et inscriptions avant le 8 juin : tél. : 07 81 64 30 27 ou 07 78 80 77 56.
- **8 juillet**, au cœur du village de 10 h 00 à 18 h 00, Bric à Br'Arc : street art, land art, objets détournés, balade, découverte et rencontre. Renseignements et inscriptions : 07 81 64 30 27 ou 07 78 80 77 56.
- En juillet et août, balades découverte du paysage et du patrimoine. Renseignements à l'Office de tourisme : 03 81 62 10 00 ou Jean-Pierre Bailleul : 07 81 64 30 27 ou ot25jpb@free.fr.

- Arc-et-Senans



Nos citoyens

ilos citogens	
Naissances • Anna BOURGUIGNON 10 janvier 2018 • Achille BERQUAND 28 janvier 2018 • Louison HAAZ JAVAUX 5 février 2018 Décès • BARDEY Martine 21 décembre 2017 • VOISARD Marcelle 26 janvier 2018	 DOLE Jules

Informations

• NUMERICA, Pôle numérique de Bourgogne Franche-Comté, démarre la phase d'expérimentation du dispositif ANA, l'Assistance Numérique à l'Autonomie. Destiné à favoriser le maintien à domicile de la personne âgée, ce nouveau service permettra entre autres, de lutter contre l'isolement en facilitant le lien social ; de prévenir la perte d'autonomie ; de sécuriser la personne âgée grâce à la téléassistance et facilitera son bien-être grâce à la domotique. La phase d'expérimentation du service ANA bénéficie d'un financement de la CARSAT et du Département du Doubs. Pendant un an, les personnes âgées vivant seule en Bourgogne-Franche-Comté seront équipées gratuitement.

NUMERICA recherche aujourd'hui des personnes âgées qui souhaitent expérimenter ce service d'Assistance Numérique à l'Autonomie qui a pour but essentiel de leur permettre de rester le plus longtemps possible à leur domicile. Les personnes intéressées ou souhaitant des informations complémentaires sont invitées à contacter Nadia PASCUTTO par téléphone au **o6 33 33 84 47**, ou par mail contact@numericabfc.com - site internet : www.anaetmoi.com.

- L'APEI d'Arbois nous a transmis les résultats de l'Opération Brioches 2017 : Pour Arc et Senans, 330 brioches ont été vendues pour une recette de 1 704 €. Pour tout le secteur, le montant brut de la recette est de 69 109,10 €, pour 13 608 brioches vendues. Les frais, dont l'achat des brioches, se sont élevés à 17 944,07 €. Le bénéfice net est de 51 165,03 €. Merci à tous pour votre participation.
- L'Union Française des Centres de Vacances (UFCV) recherche un volontaire pour une mission de Service Civique au sein de la Maison d'accueil et résidence pour l'autonomie (Marpa) d'Arc et Senans. Au sein de l'équipe salariée, le volontaire aura pour mission de participer au développement des projets d'animation, dans le but de créer du lien social et de favoriser l'échange et l'autonomie des personnes âgées. En fonction de ses compétences et des besoins ou envies des personnes âgées, il pourra ainsi proposer par exemple de nouvelles activités manuelles, des sorties culturelles, des activités nature ou qui favorisent l'expression des personnes âgées. Pour tout renseignement, contacter Jessica HORSIN, tél. : 03 81 52 56 74 ou 06 35 81 12 92 ou jessica.horsin@ufcv.fr.
- La toute jeune association « Unissons nous pour Léna et Noé » a véritablement pris son envol dans le village grâce au concert de Jacques Boilley, organisé par Christine, Marc Laboureyras et de nombreux bénévoles, le 17 février dernier. Cette association à pour but de récupérer des fonds afin de permettre à Léna et Noé de mieux vivre au quotidien leur maladie évolutive. L'association participe à des manifestations en joëlette et accueillerait avec plaisir toutes les personnes qui souhaiteraient se joindre à elle en joëlette, ou en qualité d'accompagnateurs. « Unissons nous pour Léna et Noé » récupère également les bouchons en liège, plastique, capsules tassimo, gourdes de compote, stylos et cartouches d'encre, triés séparément et dans des sacs, si possible. Le point de collecte (poubelle) est actuellement situé 6 rue de la Grand Vye, devant la maison LABOUREYRAS. Un autre point va s'organiser vers la galerie d'art, en face la Saline. L'association « Unissons nous pour Léna et Noé » remercie toutes les personnes qui la soutiennent. Pour contact : tél. : 06 10 62 49 60.

Chaux et Lone Arc-et-Senans

LE MONUMENT AUX MORTS

Arc et Senans, comme dans beaucoup de communes de France, un « Comité pour le monument commémoratif aux enfants de la commune morts pour la France » s'est constitué au sortir de la Grande Guerre, dont le président était M. Ernest Gaffiot-Parrod', quincailler au village. Ces comités seront dissous une fois le monument achevé.

C'est ce comité qui est à l'initiative de la réalisation de cet édifice et qui a mis en œuvre les moyens et le financement pour mener ce projet à son terme et l'inauguration qui eut lieu le 16 octobre 1921, avec un budget de 19 897,25 francs (21 930,88 € en monnaie actualisée²).

Au 10 juin 1920, un projet est déjà élaboré et des contacts sont pris avec la Sté des Carrières et Usines de Belvoye³ (Jura) et Corgoloin⁴ (Côte d'Or) qui s'engage le 17 juillet suivant, à fournir et livrer à la fin du mois d'août 1921 les pierres taillées et sculptées pour une somme forfaitaire de 10 350 francs ; ce devis évoluera au gré des modifications apportées au projet, pour arriver à la somme de 11 899,25 francs, transport compris, sans l'installation. C'est un investissement exceptionnel pour la commune. Dès le mois de février 1921, des collectes de fonds sont organisées au village ; elles réuniront la somme de 8 015,15 francs (8 834,35 € actuels). La commune ajoutera une subvention de 10 821,75 francs, votée en séance de conseil municipal le 10 juillet 1921.

La ferronnerie de l'entourage a été commandée à la Sté Guillot-Pelletier Fils, constructions métalliques

ARC et-BRADE (bush)

à Orléans et le coq en marbre (1 651 francs) a été réalisé par la Sté Edouard Rombaux-Roland de Jeumont (Nord).

C'est l'entreprise Léon Simplot de Byans qui sera chargée de l'exécution des travaux et de l'installation du monument. À noter que la croix qui se trouve aujourd'hui sur le côté de la Grande Rue (sens descendant) se trouvait de l'autre côté de la rue. Elle a été déplacée par les soins de l'entreprise BOUR-GEOIS d'Arc et Senans.

L'inauguration eut lieu le 16 octobre 1921 en grande pompe, en présence du sénateur du Doubs, M. Le marquis Pierre René de Moustier et avec banquet de la sté de musique à l'hôtel Dugois d'Arc et Senans (394 francs). A cette occasion, une nouvelle collecte pour l'achat d'une couronne déposée au pied du monument rapportera 890,25 francs (981,24 € d'aujourd'hui).

Source : Archives communales, Série H Affaires militaires, cote 21, Justice militaire, monument aux morts de la Grande Guerre 14-18.

Des cartes postales éditées par la maison Gaffiot-Parrod immortaliseront cet événement.

Pour certains soldats, ceux qui ont été portés disparus, l'année qui figure au monument (celle de leur décès effectif) ne correspond pas à celle qui figure à l'état civil, cette dernière correspondant au jugement rectificatif du tribunal intervenu quelques années plus tard, fait office de date officielle.

1 Martin, Onésime, Ernest GAFFIOT (1872-1933), qui a épousé en 1889 Marie-Anaïs PARROD. 2 Convertisseur

de monnaie constante (valeur réelle en 2017). Source www.insee.fr. 3 Vers Damparis. 4 Côte de Nuits, non loin de Beaune.

